

La MPP dans une logique de partenariat entre les structures

La méthode de la préoccupation partagée (MPP), développée par Anatol Pikas durant les années 1980, est largement mobilisée pour traiter des situations de harcèlement-intimidation entre pairs. De Scandinavie au Canada, en passant par l’Australie et la France, son utilisation est saluée pour les résultats obtenus en termes d’amélioration des situations et contribue à améliorer la qualité des prises en charges de ces phénomènes universels et complexes, avec un souci constant de réduire au maximum les risques de stigmatisation supplémentaire.

Sans prétention d’évoquer tous les enjeux de collaboration entre les structures scolaires et parascolaires, cette présente contribution cherche, à partir d’une présentation de la MPP et du contexte particulier vaudois¹, à aborder les opportunités de développement des collaborations dans le cadre général de la prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs, en partant du principe que les situations de souffrance des enfants et adolescent·e·s ne se limitent pas aux frontières des structures fréquentées quotidiennement, qu’il s’agissent d’organisations scolaires ou parascolaires.

Déconstruire les phénomènes de groupe

La thématique générale des violences entre jeunes est extrêmement large et complexe. Les organisations en charge de l’accueil de groupes d’enfants et d’adolescent·e·s sont toutes confrontées à ces phénomènes. Les violences sont multiples et prennent diverses formes ; verbales, physique, psychologiques, sexuelles, etc... et ont d’importantes conséquences sur les processus de socialisation des jeunes, l’estime de soi, la santé et le vivre ensemble.

Les différents types de violence doivent être distingués pour permettre les prises en charge les plus pertinentes. Ainsi, la méthode de la préoccupation partagée est conceptualisée pour traiter les situations de harcèlement-intimidation entre pairs. La répétition de violences et les rapports asymétriques découlant de dynamiques de groupe sont les caractéristiques principales de ces phénomènes, qui sont à distinguer des conflits, généralement constitués de rapports symétriques entre individus².

En tant que phénomènes universels, les situations de harcèlement-intimidation sont présentes dans toutes organisations d’accueil des jeunes. De nombreux témoignages d’anciennes cibles doivent interroger les professionnel·le·s sur le type de réponse à donner face à ces situations ; de l’indifférence des adultes à des types de prise en charge néfaste qui peuvent envenimer la situation, les structures scolaires et parascolaires sont amenées à réfléchir à des dispositifs de prises en charge minimisant au maximum les risques de stigmatisation supplémentaire. Car si les jeunes demandent que les adultes réagissent face aux violences, de manière

¹ Le canton de Vaud a en effet lancé dès 2015 un plan d’action et une politique publique spécifiques à la thématique des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs. La thématique est également présente dans les dispositifs particuliers de prévention au sein du concept 360 (socle universel).

² Pikas, Anatol. (2002). *New developments of the Shared Concern Method*. *School Psychology International*, 23, 307–336, p. 310-311

systematique et générale et sans encourager ou participer aux violences³, il est essentiel de s'interroger sur les risques de représailles qui existent malheureusement dans les situations de harcèlement-intimidation. Agir de manière adéquate en cas de témoignages de souffrance vécues contribue sans aucun doute également à briser le silence autour de ces situations et donc libérer la parole des victimes. En sachant qu'il existe un écart important entre le nombre de situations existantes et le nombre de situations connues, cette dynamique vertueuse d'amélioration des pratiques de prises en charge respectant la complexité et les risques inhérents à toute intervention participe à renforcer le sentiment de confiance des jeunes envers les adultes, afin que celles-ci et ceux-ci sachent à qui parler en cas de besoin.

La MPP s'appuie sur la nécessité de déconstruire ces phénomènes de groupe, et impose dans ce sens de réaliser des entretiens individuels avec les protagonistes des situations, pour contrecarrer le déséquilibre des forces. Les intervenant·e·s formé·e·s à la méthode se rendent rapidement compte qu'en procédant ainsi, en libérant les jeunes de l'influence du groupe, en les ré-individualisant, la majorité des protagonistes partagent la préoccupation évoquée par l'intervenant·e face à la situation de l'enfant cible des moqueries. Agir ainsi leur permet de sortir du piège que constitue les situations de harcèlement-intimidation ; les protagonistes non seulement ressentent la pression du groupe, génératrice d'une suspension de l'éthique, mais ont également peur d'être la prochaine cible, sentant bien la possibilité que l'atmosphère violente découlant des dynamiques se retournent contre un·e autre membre du groupe.

Une autre particularité de cette approche est de ne pas se focaliser sur l'intention de nuire des membres du groupe qui tourmentent une victime. En effet, les intervenant·e·s partent du principe qu'il existe chez les membres du groupe un désir de sortir de ces situations génératrices de souffrance, mais que les protagonistes n'y arrivent pas sans l'intervention des adultes. Ainsi, sans remettre en question qu'il peut exister une intention de nuire, les écrits d'Anatol Pikas mettent en avant la plus-value en termes d'intervention de ne pas s'enfermer dans une conception « diabolisée » des protagonistes. En effet, trop se concentrer sur les caractéristiques présumées d'un·e jeune violent·e peut avoir comme risque de réduire la qualité des interventions ; exercer frontalement son autorité sur les actrices et acteurs des situations de harcèlement-intimidation n'est malheureusement pas toujours suffisant pour les résoudre⁴. Plus fondamentalement, ces phénomènes ne sont pas seulement causés par quelques personnes agressives et violentes ; le risque existe pour tout enfant et adolescent·e·s de participer, de manière proche ou lointaine, aux dynamiques de groupe. D'où l'importance de pouvoir les placer, grâce aux interventions, en situation de venir en aide à celle ou celui qui souffre, sans les culpabiliser, avec une manière de procéder fondamentalement éducative.

Cette approche est non-blâmante, en partant du principe que les sanctions peuvent être contre-productives dans des situations de harcèlement-intimidation. Premièrement, il existe un risque de stigmatisation supplémentaire des victimes, dont la situation peut s'empirer avec les blâmes, alors que les professionnel·le·s pourraient

³ Dayer, Caroline. (2020). [Quand les violences se donnent un genre : enjeux et pratiques de management.](#) (PDF, 6,65 Mo) Article paru dans le journal 3D - journal de la Fédération des associations des directeurs et directrices des établissements de formation officiels vaudois.

⁴ Pikas, Anatol. (2002), p. 309

partir du principe que la situation est réglée. Deuxièmement, les sanctions ne pouvant être collectives, alors que ces phénomènes sont à considérer en tant que dynamiques de groupe, elles risquent d'être et être vécues comme injustes. Troisièmement, les mesures disciplinaires doivent être légitimées par des preuves, alors que trop souvent, si les adultes se rendent bien compte des souffrances vécues, il peut être difficile de pouvoir s'appuyer sur des faits concrets pour sanctionner les protagonistes.

Cela ne signifie pas pour autant que les protagonistes d'une situation de harcèlement-intimidation bénéficient d'une impunité totale lors d'une prise en charge avec la MPP. Il convient à ce sujet de distinguer les actes isolés – chaque adulte ayant la responsabilité de réagir face aux violences⁵ et de sanctionner si nécessaire – et le suivi global non-blâmant de la situation ; les différents outils au service des professionnel·le·s pouvant être juxtaposés selon les spécificités des problématiques, sans que cela ne trahisse les principes de la méthode. A ce propos, si la situation ne s'améliore pas avec l'approche MPP, les actrices et acteurs seront prévenu·e·s qu'un autre type de prise en charge pourrait être effectué.

Lors des entretiens individuels avec les protagonistes, l'intervenant·e précise d'emblée que le but n'est pas de désigner des coupables et porter des accusations. L'idée est de partir de la préoccupation des adultes en lien avec une situation de souffrance vécue par un·e camarade, sans mentionner qu'elle ou il est venu·e se plaindre.

Deux étapes sont primordiales pour réussir à atteindre l'objectif central de la prise en charge – améliorer la situation de la cible. Ces deux étapes sont : partager la préoccupation des adultes en lien avec la situation, et obtenir des pistes d'action que les protagonistes peuvent mettre en place pour l'améliorer.

L'intervenant·e ne passe pas à la deuxième étape – la recherche de solution – avant de partager la préoccupation. Ainsi, si un jeune dit qu'il n'a rien observé, qu'il ne sait pas ce qu'il se passe avec la cible, l'intervenant·e va lui donner la mission d'observer la situation et de partager ces observations lors d'un prochain entretien.

Une fois la préoccupation partagée, l'adulte va demander ce que l'élève peut faire faire pour améliorer la situation de son camarade, lui donnant ainsi la possibilité d'œuvrer pour que la situation de souffrance cesse pour l'élève cible. L'intervenant·e ne fait pas de suggestions, et laisse les différent·e·s protagonistes amener leurs propositions.

Les entretiens sont courts ; ils durent au maximum 5 minutes, mais ils sont répétés, chaque semaine ou deux fois par semaine selon le niveau de gravité de situation, jusqu'à qu'elle s'améliore. Répétés pour partager la préoccupation, et répétés pour s'assurer que les protagonistes mettent en œuvre leurs propositions d'actions visant à faire cesser les brimades. L'approche est non-blâmante, mais résolument obstinée ; les protagonistes doivent sentir que tant qu'une ou un camarade souffre de brimades, moqueries et stigmatisations répétées, les intervenant·e·s seront là, bienveillant·e·s et persévérant·e·s.

⁵ Dayer, Caroline. (2020)

Dès que les adultes sont informé·e·s d'une situation, un accompagnement spécifique est fourni à l'élève cible de brimades répétées. Cet accompagnement se poursuivi tout le long du processus MPP et dure jusqu'à que la problématique rencontrée s'améliore.

MPP : implémentation dans les organisations scolaires vaudoises et opportunités de partenariat

Depuis le développement d'un plan d'action de lutte contre les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs sur le canton de Vaud, de nombreuses organisations scolaires ont renforcé leur dispositif de prévention et d'intervention en formant des professionnel·le·s pour intervenir selon les principes de la MPP. Cette mobilisation accrue, portée par une forte volonté politique⁶ d'améliorer les pratiques et les prises en charge, peut constituer une opportunité pour développer – renforcer les partenariats entre les différentes structures œuvrant à la prise en charge quotidienne des enfants et des adolescents. Ainsi, tout le long du processus global du projet de prévention et d'intervention, des représentant·e·s des structures d'accueils des jeunes, ainsi que des transports scolaires, peuvent être associé·e·s. Les différents moments distincts sont :

- des échanges avec la direction et les personnes ressources, notamment les membres de l'équipe PSPS de l'établissement⁷ ;
- une conférence plénière de sensibilisation à la thématique pour l'ensemble des professionnel·le·s comprenant des explications au sujet de ces phénomènes et une brève présentation de la MPP ;
- une formation à la MPP des professionnel·le·s intéressé·e·s ;
- une rencontre de fonctionnement avec les professionnel·le·s formé·e·s à la MPP ;
- un suivi régulier de l'équipe MPP formée.

L'implémentation de la MPP est ainsi adaptée aux différentes configurations institutionnelles. Le concept d'intervention se définit dans le cadre d'un processus global. Dans ce sens, dans certaines communes vaudoises, tant des représentant·e·s de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) que des représentant·e·s des transports scolaires ont pu assister à la conférence plénière de sensibilisation, pour permettre de disposer d'un regard commun pour les différent·e·s membres de la communauté éducative. Dans certains cas, le concept d'intervention spécifique à une commune a été discuté en commun pour permettre une continuité de la prise en charge.

Il semble en effet probable qu'un·e élève, moqué·e et stigmatisé·e au sein de sa classe, ne voit malheureusement pas les brimades cesser en sortant de son établissement scolaire pour aller rejoindre l'UAPE. Dans la même dynamique, il

⁶ <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/direction-generale-de-lenseignement-obligatoire-dgeo/actualites/news/14359i-gerer-les-cas-de-harcelement-intimidation-entre-eleves/>

⁷ <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/>

semble possible qu'un·e élève-cible dont la situation s'améliore à l'école grâce à l'intervention des adultes, soit pris dans des dynamiques collectives plus constructives lors de ses activités parascolaires.

Ainsi, la prise en compte de l'enfant et de sa circulation dans différents espaces de socialisation, tant au niveau scolaire que parascolaire, peut permettre de décloisonner les frontières institutionnelles et repenser l'accompagnement global. Il est en effet, dans certaines situations, importants de pouvoir croiser les regards, échanger les observations effectuées en lien avec ces situations problématiques au sein de la communauté éducative (jeunes, professionnel·le·s, parents). Ce croisement des regards peut s'effectuer lors des différentes étapes-clefs d'une prise en charge d'une situation, qui peuvent être résumées ainsi :

- le repérage et l'annonce d'une situation ;
- l'évaluation de la problématique ;
- l'intervention ;
- le suivi et la réévaluation de la situation.

Tout·e·s membres de la communauté éducative large doit être informé·e·s et savoir qui contacter en cas de suspicion de problématique relative à des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs. Ainsi, le travail en amont sur le repérage est renforcé, et permet d'éviter de passer à côté de situations de souffrance et de ne pas rester seul en cas de situation problématique.

Concernant l'évaluation de la problématique, il est primordial de pouvoir croiser différents regards, pour permettre d'affiner au maximum la prise en charge, en l'adaptant selon ses spécificités. L'intervention se doit d'être coordonnée ; elle est généralement pilotée par une coordinatrice ou un coordinateur au sein de l'établissement scolaire, qui est chargé·e de mandater les intervenant·e·s formé·e·s, membres de la communauté éducative. Dans certaines organisations scolaires, des bibliothécaires, des concierges, des éducatrices et éducateurs sont inclu·e·s à l'équipe d'intervention.

Le suivi de la situation est absolument central ; même si certaines situations semblent s'améliorer « comme par magie » après quelques entretiens, le caractère obstiné et persévérant des intervenant·e·s pour améliorer le vécu des cibles doit également être présent dans l'attitude des professionnel·le·s en charge de la réévaluation de la situation. Des dynamiques de groupe peuvent s'améliorer avec une intervention MPP, mais les changements ne sont pas toujours pérennes et certaines situations nécessitent la mise en place de nouveaux entretiens quelques semaines après un apaisement constaté.

Toutes ces différentes étapes font idéalement l'objet de protocole au sein des organisations scolaires ; il est en effet important de régler en amont des situations problématiques la marche à suivre et les différent·e·s actrices et acteurs à mobiliser en cas de repérage d'une situation de harcèlement-intimidation.

Exemple concret fictif : croisement des regards, modeste ou irréaliste ?

A l'UAPE, Emma, 10 ans, cherche partout le super dessin qu'elle a fait pour l'anniversaire de sa maman. Un enfant le trouve par hasard dans la poubelle, tout chiffonné. Lorsque l'éducatrice demande qui a fait cela, personne ne répond. Emma dit : « ça ne fait rien », puis elle part aux toilettes, lorsqu'elle revient, elle a les yeux rouges et le regard fermé.

L'éducatrice profite de se retrouver seule avec Emma pour lui demander ce qui se passe. Emma raconte que ces derniers temps, il lui arrive tout le temps des choses comme ça : il y a sa veste, qu'elle avait rangé à son crochet et qui se retrouve dans le panier des objets trouvés, ses services, qui disparaissent à table après qu'elle se soit levée pour remplir le pot d'eau, et aussi ce jeu avec le groupe de filles où, après lui avoir proposé de se cacher, toutes les autres filles du groupe sont rentrées à l'intérieur et elle s'est retrouvée toute seule. Elle pense que les autres ne l'aiment pas, mais elle demande à Alexandra de ne pas en parler parce que sinon, « ça va être pire ».

Emma vit visiblement une situation de violences et mises à l'écart répétées de la part d'un groupe de camarades. Sa réaction de crainte vis-à-vis de la réaction d'Alexandra est sans aucun doute liée aux risques de stigmatisation supplémentaire. Dans ce contexte tendu et complexe, comment réagir ?

Premièrement, au niveau de l'UAPE, il est essentiel de ne pas rester seul face à une situation problématique ; est-ce que les collègues d'Alexandra ont également remarqué la souffrance d'Emma ? D'autres actes de violences et de mises à l'écart ont-ils été constaté ?

Deuxièmement, il paraît important de pouvoir échanger avec les personnes de contact de l'établissement scolaire, pour savoir si Emma a également pu témoigner et/ou les enseignant·e·s ont observé de tels agissements au sein de la classe ; est-elle souvent isolée dans le cadre des activités scolaires ? Ses affaires scolaires sont-elles également dégradées ? Ses résultats scolaires ont-ils chuté dernièrement ? Ses parents ont-ils déjà contacté l'école pour faire part d'un repli sur soi, de maux de ventre soudains voir de refus de se rendre à l'école ?

Ces croisements de regards permettraient de pouvoir non seulement contribuer aux repérages des situations de souffrance, mais également de renforcer la cohérence des actions entreprises. Il est possible d'imaginer dans cet exemple concret fictif, un processus MPP mis en place par l'équipe formée au sein de l'établissement suite au contact établi par les professionnel·le·s de l'UAPE, et des échanges pendant l'intervention et dans l'étape de réévaluation de la situation, pour s'assurer qu'elle s'améliore. Ainsi, parallèlement aux actions mises en place au sein de l'établissement scolaire, une attention particulière devrait être mise dans le cadre de l'UAPE pour vérifier que les violences et mises à l'écart d'Emma ont cessé.

De telles collaborations peuvent paraître autant modestes qu'irréalistes. Certains contextes locaux et/ou historiques de collaboration mettent à mal les tentatives de collaboration, certaines conceptions et/ou cultures professionnelles spécifiques peut-être trop figées contribuant à séparer la journée des écoliers en des espaces hermétiques. De légitimes questions relatives au secret professionnel peuvent se

poser, mais les partages d'informations – est-ce que les moqueries ont cessé ? est-ce que la situation s'est améliorée ? – ne nécessitent pas un haut niveau de détail, surtout dans le cadre d'approche non-blâmantes, contrairement aux sanctions qui doivent être étayées par des preuves. Il ne semble de même ne pas avoir de distorsions professionnelles majeures dans la prise en compte de l'enfant et de sa circulation dans différents espaces de socialisation, tant au niveau scolaire que parascolaire, qui peut permettre de décroquer les frontières institutionnelles.

Sans aucun doute, les « portes d'accès » aux différentes structures doivent être établies et connues en amont des situations problématiques. La question de qui contacter en cas de suspicion de situations de harcèlement-intimidation est primordiale pour permettre des échanges sereins. Globalement, les configurations des moments d'échanges peuvent être formalisées dans le protocole d'intervention, dont l'élaboration participe au processus d'appropriation de l'outil MPP au sein des structures, en respectant leurs spécificités selon les contextes. Sur la base des expériences faites et des suivis d'équipe effectués, les protocoles sont amenés à évoluer, dans une logique d'amélioration continue et pour permettre la meilleure efficacité possible des actions menées.

Le développement-renforcement des actions mises en place pour lutter contre les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs permettent d'amener des réponses adéquates à des situations complexes et d'améliorer les pratiques, mais il n'existe pour autant pas de remède miracle qui ne nécessiterait pas d'importants investissements professionnels et de formation. Selon une évaluation menée sur le canton de Vaud auprès des établissements de la scolarité obligatoire qui disposent d'une équipe MPP, 98% des répondant·e·s estiment que la MPP constitue une plus-value pour le traitement des situations, et 88% des situations traitées avec la MPP se sont améliorées⁸. Derrière ces chiffres encourageants se cache un énorme travail réalisé par les professionnel·le·s pour non seulement intervenir lors de situations avérées, mais également effectuer les démarches de collaboration au sein de l'institution scolaire et avec les professionnel·le·s œuvrant au quotidien dans la prise en charge des enfants et adolescent·e·s vaudois·e·s.

Basile Perret, Maître d'enseignement UFC, HETSL

Tiré de *publications PEP - Lutter contre les discriminations : entre phénomènes de groupe et place pour chacune et chacun, quel rôle pour les professionnel·le·s ? - Actes de la journée de conférence du 28 avril 2021* - <https://pep-vd.ch/publications/>

⁸ <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/direction-generale-de-lenseignement-obligatoire-dgeo/actualites/news/14359i-gerer-les-cas-de-harcelement-intimidation-entre-eleves/>